

Les entreprises genevoises moroses, mais pas résignées

🕒 10 nov 2020 - 08:38 🧑 Communiqué, [CCIG](#) 2 minutes de lecture

La marche actuelle des affaires est, sans surprise, considérée comme médiocre à mauvaise par 43% des entreprises, selon l'Enquête conjoncturelle d'automne de la [CCIG](#).

Selon l'Enquête conjoncturelle d'automne de la [Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève \(CCIG\)](#), la situation économique locale, lors de la rentrée de septembre, se révèle morose dans l'ensemble. Un coup de sonde réalisé avant même la 2e vague de coronavirus et ses mesures restrictives. Le télétravail connaît en revanche un vif regain d'intérêt.

La marche actuelle des affaires est, sans surprise, considérée comme médiocre à mauvaise par 43% des entreprises; cette proportion monte à 50% dans l'industrie. Elle est également fortement corrélée au niveau des exportations : ainsi, parmi les entreprises qui exportent 80% ou plus de leur production, elles sont deux tiers à être affectées.

Les prévisions au-delà de 6 mois sont encore plus pessimistes, quand bien même elles ont été recueillies avant que les nouvelles mesures de protection ne soient instaurées par les autorités. 53% des répondants prévoient que leurs affaires seront médiocres à mauvaises et ils sont même 66% dans l'industrie.

Autre signe de la crise : la marge d'autofinancement. Toutes ces dernières années, celle-ci était bonne pour la majorité des entreprises, seules environ 20% d'entre elles déclaraient une marge médiocre à mauvaise. Cette proportion est aujourd'hui passée à 31%.

Réduction d'effectifs

28% des entreprises ont réduit leur effectif en 2020, particulièrement dans les entreprises exportatrices, ainsi que dans l'industrie (33%). Début octobre (au moment de la clôture de cette enquête), les entreprises prévoyaient moins de réduction d'effectifs en 2021. En effet, seules 18% d'entre elles, en moyenne, imaginaient de réduire le nombre de collaborateurs l'an prochain. Cette proportion était toutefois de 21% dans l'industrie et de 26% pour les entreprises qui exportent 80% ou davantage de leur production. A noter que, dans le même temps, 15% des répondants prévoyaient d'augmenter leur effectif.

Pour [Vincent Subilia](#), directeur général de la [CCIG](#), «l'incertitude quant au moment de la sortie de crise s'ajoute aux fermetures ordonnées par les autorités et à la quasi-disparition des activités fortement dépendantes de l'étranger, tel le tourisme. L'économie genevoise, tournée vers l'extérieur, est ainsi particulièrement frappée. C'est pourquoi les mesures gouvernementales d'aide aux entreprises en difficulté sont indispensables pour éviter une casse sociale majeure».

Stagnation des salaires

Au début de 2020, la moitié des entreprises répondantes ont accordé des augmentations de salaire. Pondérée selon la taille des entreprises, l'augmentation moyenne s'élève à 1,2% (1,4% dans l'industrie et 1,2% dans les services). Pour 2021, seul un tiers des répondants imagine accorder une hausse de salaires. Celle-ci est, en moyenne, de 0,6% (0,8% dans l'industrie et 0,5% dans les services).

Pérennisation du télétravail

Cette enquête conjoncturelle a été l'occasion de mesurer si la crise sanitaire ouvrait la voie à une pratique durable du télétravail. Avant la crise, 55% des entreprises répondantes pratiquait le télétravail, de manière restrictive pour la moitié d'entre elles. Le télétravail est particulièrement répandu dans les entreprises de plus de 100 collaborateurs, où elles sont 68% à l'autoriser.

37% des collaborateurs en moyenne le pratiquent régulièrement, mais on note que plus l'entreprise est petite, plus grand est le nombre de personnes concernées (42% pour les entreprises de moins de 30 personnes, contre 24% pour celles de plus de 100 employés). Le télétravail porte sur 1,6 jour en moyenne.

Les avantages constatés sont, dans l'ordre, la réduction du stress lié aux déplacements (64%), suivi de l'augmentation de la satisfaction des employés (55%) ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle (50%). La communication avec les employés a constitué le principal défi (46%), suivi des problématiques liées au travail transfrontalier (45%) et de la protection des données et de la cybersécurité (44%).

La vaste majorité des entreprises répondantes pense maintenir le recours au télétravail une fois la crise passée, au même niveau pour plus d'un quart d'entre elles, mais dans une moindre proportion pour 46% d'entre elles. 7% des entreprises pensent même intensifier le recours au télétravail.

Interrogées sur les supports qui pourraient favoriser l'adoption du télétravail, la moitié des entreprises citent la diffusion des bonnes pratiques adoptées par leurs pairs et 46% mentionnent des informations sur les aspects contractuels et réglementaires. Leur vœu a été exaucé puisque la **CCIG**, en collaboration avec les **Chambres latines de commerce et d'industrie (CLCI)** ainsi que d'autres organisation économiques romandes, a publié des recommandations et un modèle de convention de télétravail.